***L’affaire du palais de justice de Bogota et la paix en Colombie***

Nous sommes des proches de Carlos Horacio Urán, juge assesseur au Conseil d’État de Colombie, exécuté le 7 novembre 1985 à Bogota lors de la prise du palais de justice par la guérilla du M-19 et de sa reprise par les forces armées colombiennes. Depuis des années, tout comme les familles des autres victimes, nous demandons devant les tribunaux colombiens que la vérité et la justice soient rétablies.

Malgré des progrès accomplis à certains moments dans l’affaire « Palais de justice », les instances compétentes nous ont peu aidées, mais ont surtout fait obstacle à l’élucidation de ce cas. C’est ainsi que les responsables n’ont pas encore eu à rendre compte de leurs actes, bien que cette affaire soit importante pour la consolidation du processus de paix, comme nous le montrerons plus loin.

**L’occupation du palais de justice des 6 et 7 novembre 1985 – les faits :**

Le M-19, un groupe de rebelles armés aujourd’hui dissous, avait pris en otage environ 350 personnes, dont les magistrats et le personnel de la Cour suprême et du Conseil d’État qui se trouvaient dans leurs bureaux au moment de l’attaque. L’intervention des forces armées colombiennes, connue sous le nom de « reprise » du palais de justice, aurait dû avoir pour objectif la libération des otages, mais elle s’est soldée par un véritable massacre parmi le personnel de justice.

Bien que les forces armées aient réussi à sauver de nombreux otages, des preuves irréfutables indiquent pourtant qu’elles se sont emparées d’otages qui avaient quitté vivants le palais de justice. Ces personnes, dont faisait partie Carlos Horacio Urán, ont ensuite été victimes de tortures, de disparitions ou d’exécutions extrajudiciaires.

**Qui était Carlos H. Urán ?**

Carlos Horacio Urán était Colombien, avocat diplômé de l’Universidad de la República (Uruguay). Au moment de son assassinat en 1985, ce juriste de formation interdisciplinaire était âgé de 42 ans. Il était diplômé en sciences politiques et en philosophie du droit, titulaire d’une spécialisation en droit administratif et avait fait un stage au Conseil d’État, à Paris. Il avait écrit et publié des traités d’histoire, de sciences politiques et de philosophie du droit. Parallèlement à son activité au Conseil d’État, il préparait à l’université de Paris II une thèse de doctorat en sciences politiques sur la participation de l’armée colombienne dans la guerre de Corée.

C’était par ailleurs une personnalité marquante de la vie universitaire et intellectuelle reconnue au plan national et international, proche des mouvements sociaux et des forces progressistes à l’origine de la théologie de la libération.

**La recherche de la vérité et de la justice :**

Dès le lendemain de ces événements tragiques, les familles des disparus ont entamé une recherche inlassable de leurs proches et revendiquent depuis, tant au niveau national qu’international, la vérité, la justice et la réparation. En dépit des doutes qui subsistaient, c’est la version officielle, selon laquelle il aurait péri pendant la fusillade, qui a prévalu dans le cas de Carlos Horacio.

En 2005, vingt ans après le massacre, une procédure judiciaire a été ouverte afin de déterminer ce qu’étaient devenus les onze disparus. Parallèlement, la Cour suprême de Colombie a mis en place une commission de la vérité chargée de faire la lumière sur les événements du palais de justice. Les travaux de la commission de la vérité n’ont pas eu de conséquences juridiques, mais se sont terminés en 2010 par la publication d’un rapport final.

En 2007, les autorités judiciaires enquêtant sur cette affaire dans une unité de renseignements militaires ont trouvé deux éléments liés à la mort de Carlos Horacio Urán : son portefeuille contenant plusieurs documents indiquant son identité et sa fonction au sein du Conseil d’État, ainsi qu’une liste de noms des guérilleros tués, sur laquelle avaient été ajoutés le nom du juge Manuel Gaona et, au crayon, celui de Carlos H. Urán. Ces indices, ainsi que les résultats de l’autopsie et la découverte de trois vidéos montrant Carlos Horacio Urán quittant le bâtiment blessé, mais vivant, entre deux militaires, laissent peu de doute quant au fait qu’il s’agit d’un assassinat. Mais comme vingt ans s’étaient écoulés depuis les faits, le cas aurait été frappé de prescription en vertu de la législation colombienne.

Étant donné que l’affaire « Palais de justice » faisait l’objet d’une procédure devant la Cour interaméricaine des droits de l’homme, nous avons enfin obtenu le 31 décembre 2009, avec le soutien des avocats du *Center for Justice and International Law* (*CEJIL*) et avec le collectif d’avocats « José Alvear Restrepo » (*CAJAR*), qui nous représente depuis, que l’affaire soit déclarée recevable par le parquet. Peu après, l’affaire du palais de justice a été qualifiée de crime contre l’humanité et donc rendue imprescriptible.

En 2010, une série d’analyses balistiques et médico-légales est venue étayer l’affaire et a conduit à la convocation des trois généraux qui avaient dirigé les opérations de reprise du palais de justice en 1985. Peu après, la même année, la procureure chargée de l’affaire, Ángela María Buitrago, a été limogée, ce qui a donné un coup d’arrêt à la procédure, malgré nos efforts, les articles dans la presse et les condamnations au niveau international.

Même le département d’État américain mentionne l’affaire dans ses rapports de 2010 et 2011 sur la situation des droits de l’homme dans le contexte de l’aide apportée à l’armée colombienne (« Memorandum of Justification Concerning Human Rights conditions with respect to assistance for the Colombian Armed Forces ») : *« Des images d’actualité retrouvées en 2007 montrent Urán, dont on croyait jusqu’alors qu’il avait péri lors de la fusillade entre l’armée et la guérilla du M-19, sortir du palais de justice blessé, mais vivant, encadré par des militaires. Les circonstances de sa mort restent confuses et l’enquête sur son assassinat s’est arrêtée après la destitution de la procureure Buitrago. »*

Bien que l’assassinat de Carlos Horacio et les cas de disparition ou de torture de treize autres personnes aient déjà fait l’objet de plusieurs procès, leur élucidation devant les tribunaux colombiens est pratiquement restée au point mort. C’est pourquoi nous avons choisi de porter l’affaire devant le système interaméricain des droits de l’homme. La Commission interaméricaine des droits de l’homme a établi en 2010 la responsabilité internationale de l’État colombien et transmis en 2011 l’affaire à la Cour interaméricaine des droits de l’homme. La cour a ordonné des auditions publiques à Brasilia pour le 11,12, et 13 Novembre passé.

**Attitude des autorités publiques et du gouvernement dans cette affaire**

À ce jour, le gouvernement n’a non seulement ni contribué, de quelque manière que ce soit, à la recherche de la vérité, ni exigé des instances concernées, notamment l’armée colombienne, qu’elles produisent les document utiles. Au contraire, il a ignoré les décisions de justice rendues dans ce dossier. Deux des officiers qui avaient dirigé les opérations ont été condamnés, mais tant l’ancien président Álvaro Uribe, que le président actuel, Juan M. Santos, ont désapprouvé les condamnations à la télévision publique, notamment en présence des officiers concernés.

Une autre preuve vient conforter nos affirmations sur l’absence de coopération du gouvernement dans l’élucidation des événements : en juillet 2013, des informations importantes ont été découvertes lors d’une perquisition effectuée par le parquet dans plusieurs institutions militaires. Ces informations avaient jusqu’à présent été tenues secrètes, alors qu’elles auraient été utiles pour faire la lumière sur les événements et empêcher de nombreuses années d’impunité.

Cette découverte confirme une fois de plus la responsabilité de l’armée dans de nombreux crimes commis pendant l’assaut du palais de justice. Les informations apportent également la preuve que l’État a commis des négligences et fait obstacle à la justice et que l’instruction a été menée à contrecœur et sans la diligence requise. Cela a considérablement compliqué les efforts de ceux qui s’impliquent dans la recherche de la vérité, qu’il s’agisse des proches des victimes, des défenseurs des droits de l’homme, des membres de l’appareil judiciaire ou des journalistes.

**Les conséquences des événements du palais de justice pour la Colombie**

Depuis les événements survenus en 1985 au palais de justice, les Colombiens ont assisté à l’affaiblissement de l’appareil judiciaire, qui s’est accompagné d’un renforcement du régime militaire.

Le M-19 avait invoqué le non-respect de l’accord de paix du 24 août 1984 pour justifier l’attaque. À ce jour, la lumière n’a pas été faite sur les vrais événements et sur leur signification historique et le conflit armé fait toujours partie de la réalité colombienne. Les collaborateurs des juridictions suprêmes ont été victimes du conflit politique qui domine encore la vie colombienne et le massacre parmi le personnel de justice a pris l’ampleur d’un véritable traumatisme national.

Le gouvernement colombien vient d’engager de nouveaux efforts et est en pourparlers avec d’autres organisations de la guérilla pour mettre fin à la guerre. Pour assurer la réussite durable du processus de paix actuel, il est toutefois essentiel de respecter le droit à la vérité, à la justice et à la réparation.

L’affaire emblématique du palais de justice, qui a laissé une marque indélébile dans le cœur des Colombiens, exige que la vérité et la justice soient rétablies, afin que la paix repose sur des bases fermes et que la réconciliation soit possible.

Anahí, Helena, Maireé, Xiomara Urán Bidegain et Ana María Bidegain